

20
21

Chambre régionale
des comptes
Occitanie



RAPPORT D'ACTIVITE



Sommaire

Le mot de la Présidente.....	3
La chambre.....	5
Son ressort territorial.....	5
Une triple mission modifiée par la réforme « Juridictions Financières 2025 »	6
L'action du ministère public.....	7
Le rôle du greffe.....	9
Les temps forts de la chambre	10
Les travaux de la chambre	13
Le contrôle des comptes et de la gestion : le déroulé de la procédure.....	13
Quelques exemples.....	14
Les participations aux travaux communs des juridictions financières	19
Le suivi des recommandations.....	20
L'information du citoyen.....	21
La vie de la chambre	26
Les effectifs	26
Le budget	26
La formation des équipes.....	27
Quelques comités internes	28

Le mot de la Présidente

Marie-Aimée Gaspari,
Conseillère référendaire à la Cour des comptes
Présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie



Malgré une année 2021 encore complexe au plan sanitaire, l'activité de la chambre régionale des comptes Occitanie se caractérise par sa performance et des travaux à forts enjeux.

Performance, tout d'abord, au regard d'un niveau de production inégalé. Nous avons notifié 71 relevés d'observations définitives relatifs à des collectivités et des organismes les plus variés relevant du large champ de compétence de notre juridiction.

Notre attention s'est prioritairement portée sur la crise sanitaire ainsi que sur ses conséquences budgétaires et financières pour les collectivités occitanes. Nous avons aussi exploré des thématiques innovantes en lien avec les effets du changement climatique en publiant un rapport sur l'érosion du trait de côte, sujet majeur en Occitanie. La participation aux enquêtes nationales conduites dans le cadre de formations inter-juridictions avec la Cour des comptes et d'autres chambres régionales des comptes, qui demeure un marqueur de notre production, nous a permis d'embrasser des sujets à forts enjeux tant pour les acteurs publics que pour les citoyens tels que l'intercommunalité, la gestion des déchets, le revenu de solidarité active, les aides au secteur aéronautique, la gestion du réseau routier départemental, le télétravail dans la fonction publique territoriale ou encore la politique de l'eau.

Ce bilan, nous le devons à l'investissement, la motivation, l'expérience et le savoir-faire de chacun, qu'il s'agisse des équipes de contrôles, des agents du greffe ou des services du secrétariat général.

2021 a été avant tout celle de la conduite du changement et des défis à relever pour notre communauté de travail.

Le début de ma présidence, le 9 juin 2021, a coïncidé avec la mise en œuvre de la réforme stratégique « Juridictions Financières 2025 » voulue par le Premier président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici. « *Prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge* », ce sont ces mots de Winston Churchill qui inspirent mon action depuis ma prise de fonctions.

En 2021, le collectif de travail s'est rassemblé, avec enthousiasme, autour de nouvelles ambitions : être davantage au service des citoyens grâce à des travaux plus diversifiés, plus rapides et plus accessibles. Le législateur a, enfin, élargi nos missions à l'évaluation des politiques publiques territoriales et les a renouvelées avec l'institution d'un nouveau régime unifié de responsabilité des gestionnaires publics.

Cette année 2021 a montré toute notre capacité à nous transformer pour que notre institution puisse contribuer de manière croissante à la bonne information du citoyen sur la qualité et la régularité de la gestion publique locale et mieux accompagner les décideurs publics dans des voies de réformes prometteuses.

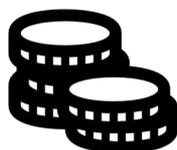
Forte d'une intelligence collective qui ne manque pas d'innovation, notre juridiction saura relever les défis qui s'offrent à elle !



Quelques chiffres clés

34 Mds€

de fonds publics soumis au contrôle,
dont 12,8 Mds € contrôlés en 2021



7642

organismes dotés d'un agent comptable public



13

départements

24

avis de contrôle budgétaire

135 rapports

64 rapports d'observations provisoires
71 rapports d'observations définitives notifiés



368

recommandations formulées dans le cadre des observations provisoires



161

délibérés et audiences organisés

97

ordonnances portant décharge de comptables publics

18

jugements des comptes des comptables publics

La chambre

Son ressort territorial

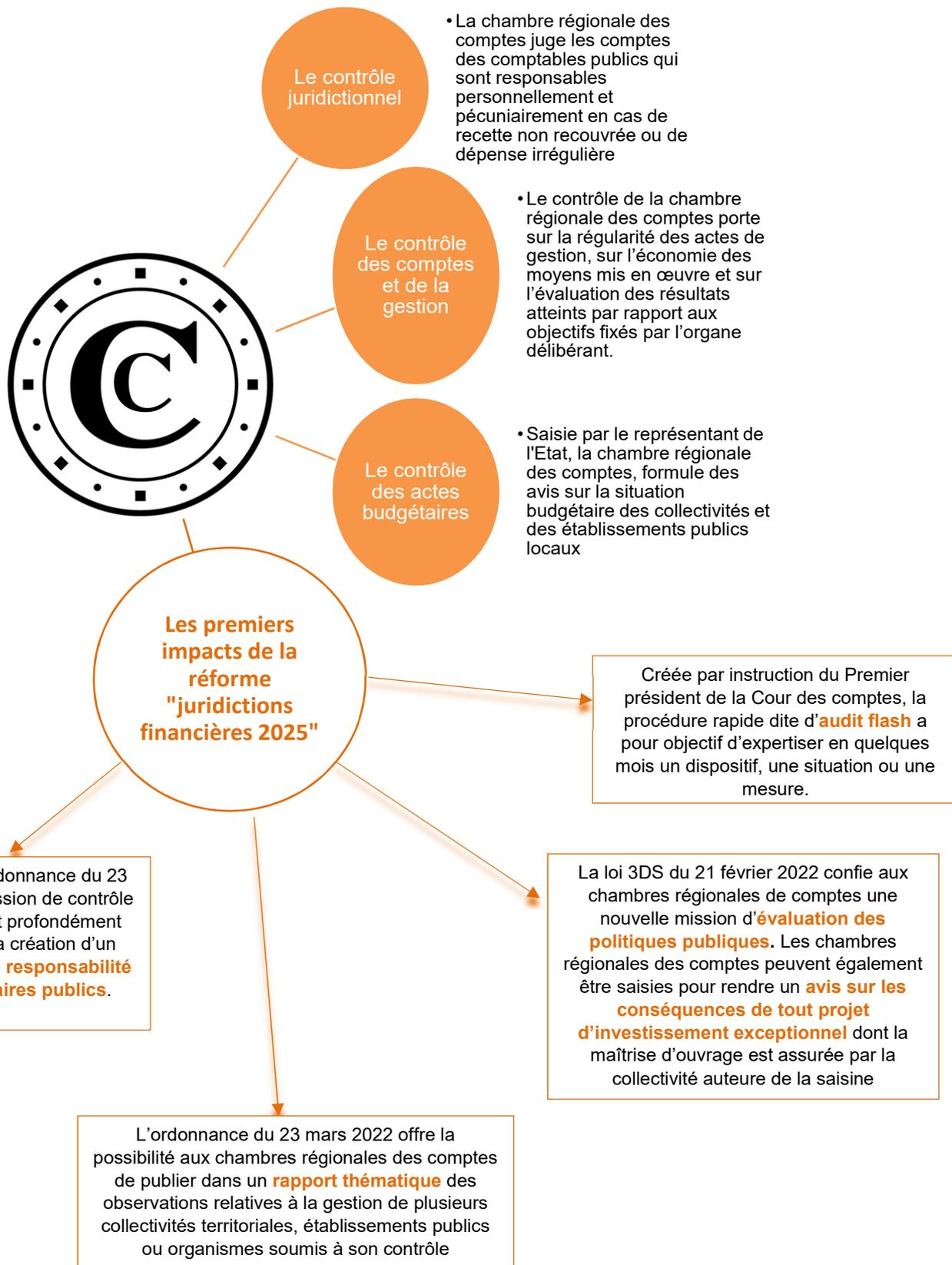


Le ressort territorial de la chambre réunit, sur un territoire de 72 724 km², une population de 6 millions d'habitants. La région Occitanie figure parmi les plus vastes au plan national (2^{ème} rang) et se classe en 5^{ème} position en termes de population.

La chambre régionale des comptes a compétence sur l'ensemble des collectivités et des établissements locaux de la région. S'y ajoutent les organismes dont le contrôle est délégué par la Cour des comptes et les organismes de droit privé soumis au contrôle facultatif de la chambre, les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales, les associations et les organismes privés bénéficiant notamment de la part d'une collectivité territoriale d'un concours financier annuel supérieur à 1 500 €.

	Nombre d'organismes	Masses financières 2020 (en M€)
Région	1	2 758
Départements	13	7 400
Établissements publics de santé	105	7 084
Établissements publics locaux	457	6 589
Communes	196	4 404
Intercommunalités (EPCI) et syndicats mixtes	631	3 078
Établissement d'enseignements et assimilés	35	240
OPH et GIP soumis à comptabilité publique	45	163
Établissements publics de coopération culturelle	11	32
Autres	5	27

Une triple mission modifiée par la réforme « juridictions financières 2025 »



L'action du ministère public

Le ministère public près la chambre régionale des comptes exerce ses fonctions par délégation de la Procureure générale près la Cour des comptes. Il est, de ce fait, placé sous la double autorité de cette dernière et de la présidente de la CRC.



Au sein de la chambre, le ministère public est représenté par Madame Marie-Odile ALLARD, procureure financière, et Monsieur Denys ECHENE, procureur financier adjoint.

Contribuant à la qualité des travaux de la chambre, les procureurs financiers sont chargés de garantir la sécurité juridique de sa production ainsi que le respect des normes professionnelles. Ils rendent des conclusions sur tous les travaux et participent, sauf en matière de jugement des comptes, aux délibérés. Ils formulent également des avis sur le programme de travail de la juridiction ainsi que sur la compétence de celle-ci.

En matière de jugement des comptes publics, les procureurs financiers, qui disposent du monopole exclusif des poursuites, déterminent s'il y a lieu de saisir la chambre par réquisitoire de manquements présumés aux obligations imparties aux comptables publics.



Le contrôle juridictionnel

- Le procureur financier a la charge de surveiller la production des comptes par les comptables publics auprès du greffe de la chambre régionale des comptes. Il prend connaissance des rapports de contrôle juridictionnel des comptes instruits par les équipes de contrôle. Il examine s'il y a lieu d'engager une instance pour manquement d'un comptable public à ses obligations.



18
jugements



L'examen de la gestion

- Les contrôles donnent lieu à dépôt d'un rapport. Ces rapports soumis à la chambre sont communiqués au ministère public préalablement au délibéré. Il présente des conclusions écrites, lesquelles portent notamment sur le respect des procédures, du caractère contradictoire et sur la bonne application des textes et de la jurisprudence.



113
conclusions



Le contrôle budgétaire

- Les saisines relatives aux dépenses obligatoires sont communiquées au procureur financier pour conclusions écrites.



11 conclusions

L'activité du ministère public

En 2021, malgré l'annonce d'une réforme de la responsabilité des gestionnaires publics à l'ampleur inattendue, avec les incertitudes qu'elle impliquait, la chambre a prononcé 18 jugements.

Elle a également émis 79 ordonnances de décharge, poursuivant ainsi l'effort d'apurement non contentieux des dossiers engagé en 2020 et qui sera maintenu jusqu'à l'extinction du régime actuel fin 2022. C'est ainsi une masse de 8,3 milliards d'euros de recettes réelles de fonctionnement qui a été jugée, pour une surface financière totale relevant de la compétence CRC de 30 milliards d'euros. Grâce à ce résultat et un délai de traitement des dossiers de moins de 5 mois, la chambre a atteint les objectifs qui lui sont impartis par la LOLF.

Le ministère public s'est inscrit dans la continuité de sa politique de communications non prescriptives à destination des autorités administratives du ressort, particulièrement les comptaibles publics et leur hiérarchie. 40 notes techniques ont ainsi été produites en 2021 pour signaler des dysfonctionnements mais également présenter des recommandations pour qu'il y soit mis bon ordre.

A travers quelques 113 conclusions, le ministère public a par ailleurs apporté une contribution à la qualité des rapports de contrôle des comptes et de la gestion produits par la chambre. En la matière, l'appui du parquet porte sur le respect de la procédure mais aussi sur le fond, entre vérification du cadre juridique et appréciation sur les enjeux des observations proposées.

Le rôle du greffe



Les greffiers et les agents de greffe prêtent serment devant la Chambre. Ils contribuent au respect des formes, procédures et délais. Sous l'autorité du président de la formation délibérante, ils assurent la préparation et le bon déroulement matériel des séances.

Le greffier atteste, sous l'autorité du président de la formation délibérante, que les suites sont conformes au délibéré. Il procède aux notifications des actes de la chambre.

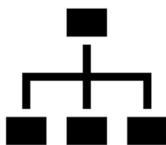
Les greffiers veillent, également, à la préservation de la confidentialité des documents, et donnent accès aux pièces des procédures sur demande.



Au cours de l'année 2021, le greffe de la chambre régionale des comptes Occitanie a organisé, assisté, enregistré et suivi les décisions de **139 délibérés, 14 audiences publiques à fins de jugement des comptes, 3 auditions d'instruction, 5 séances d'assermentation.**



Au cours de la même année, le greffe de la chambre régionale des comptes Occitanie a procédé à **l'enregistrement et l'expédition de 2 240 courriers.** Plus de 90% de ces transmissions se font désormais par la voie dématérialisée (75% en 2020, moins de 50% en 2019).



Le greffe s'est également engagé dans une **profonde réflexion sur son organisation** dans le cadre nouvellement défini par JF 2025. À compter du 1^{er} janvier 2023, il sera structuré autour, d'une part, des questions de programmation des contrôles et de production des rapports, et d'autre part, de la gestion des procédures.

Les temps forts de la chambre



Reprise des rencontres entre la chambre, son ministère public, le Parquet général près la Cour des comptes et les cours d'appel du ressort



Les interlocuteurs du monde judiciaire sont nombreux, puisque la CRC compte, dans son ressort, pas moins de 18 tribunaux judiciaires et 5 cours d'appel.

Les relations entre les parquets des deux institutions dans leur lutte commune contre les atteintes à la probité sont étroites. Des réunions sont organisées tous les deux ans afin de les resserrer

encore par des échanges sur les pratiques professionnelles ainsi que sur les problèmes rencontrés.

C'est dans ce cadre qu'une délégation de neuf magistrats de la chambre, conduite par la présidente Marie-Aimée GASPARI, s'est rendue à la cour d'appel de Toulouse le vendredi 8 octobre 2021. Un premier temps de la rencontre a été consacré à l'examen des statistiques nationales et régionales ainsi qu'au rappel du cadre juridique dans lequel s'inscrit la collaboration inter-juridictions. L'essentiel des travaux a ensuite abordé des retours d'expérience sur des cas réels, présentés en commun par les conseillers-rapporteurs de la chambre et les procureurs de la République concernés.



Des échanges fructueux avec Madame la Préfète de la Lozère



Préfet de la Lozère  @Prefet_48 · 15 sept. 2021

V. Hatsch @Prefet_48 rencontre M.A Gaspari, nouvelle pdte chambre régionale des comptes Occitanie & S. Cecchi pdt de section. Échanges sur les # missions :

-  évaluer les politiques publiques locales
-  accompagner les décideurs publics
-  rendre les travaux accessibles aux citoyens



Ministère de l'Intérieur  et 3 autres personnes



Reprise des relations avec les acteurs institutionnels



Poursuivant son objectif de renforcer les liens avec les acteurs institutionnels locaux, la chambre régionale des comptes Occitanie, a initié de nouveaux échanges, en 2021, avec l'ANCOLS et les URSSAF Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, appelés à se développer.

Etablissement public placé sous la tutelle de l'Etat, l'agence nationale du contrôle du logement social est chargée de contrôler et d'évaluer les organismes du logement social et du secteur de la participation des employeurs à l'effort de construction. Les unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales sont, pour leur part, des organismes privés chargés d'une mission de service public, relevant de la branche « recouvrement » du régime général de la sécurité sociale.



Ces acteurs interviennent, ainsi, auprès d'organismes dans le champ de compétence de la chambre, avec leurs propres prérogatives. Au-delà, ces échanges permettent une meilleure coordination dans les interventions respectives de chacun et contribuent, notamment, à nourrir la réflexion de la chambre sur une approche de la programmation par les risques de ses

travaux.

De façon concrète, la démarche a abouti à la signature d'une première convention conjointe CRC - URSSAF Midi-Pyrénées - URSSAF Languedoc-Roussillon, entrée en vigueur en 2022.

Un séminaire organisé avec la Société française des finances Publiques et la CRC

Participation de la présidente de la CRC à un webinaire sur la carrière des femmes dans les juridictions financières





L'accueil des nouveaux arrivants



Au cours de l'année 2021, la chambre régionale des comptes a accueilli :

- 6 magistrats issus des juridictions financières
- 2 vérificateurs en provenance du ministère de l'intérieur
- 1 agent administratif en provenance du ministère de l'intérieur

**Installation de la Présidente de la chambre
le 14 juin 2021**



Installation de **M. Fabrice Nicol**, magistrat,
le 5 mai 2021



Installation de **M. Guillaume Georges**, magistrat,
le 6 juillet 2021

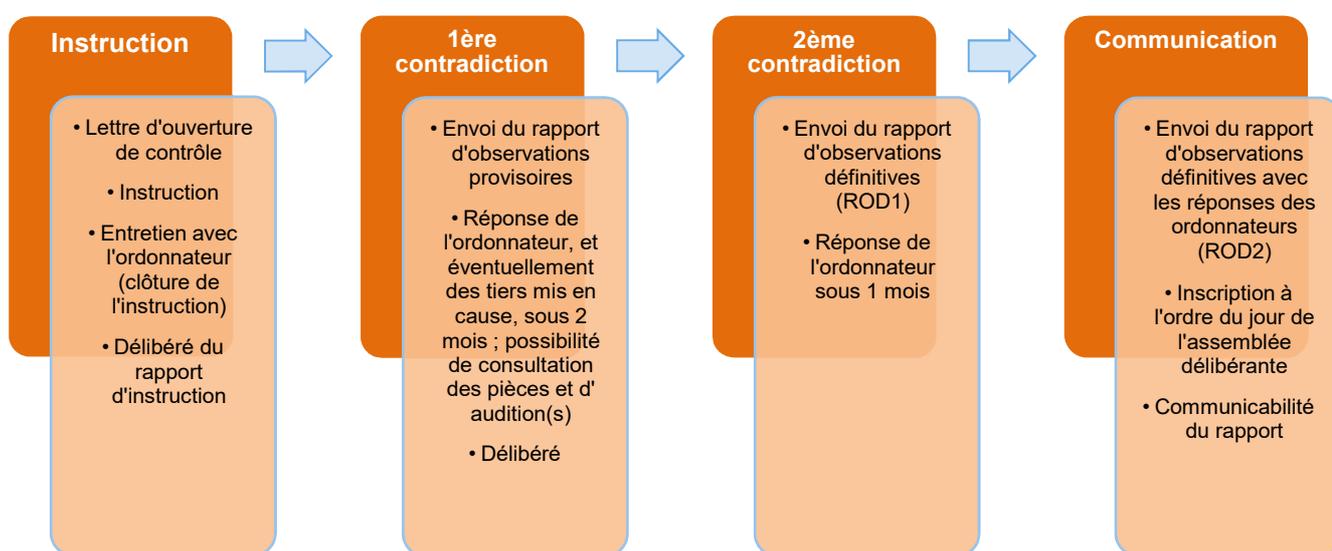


Installation de **M. Nicolas Parneix**, magistrat,
le 7 septembre 2021



Les travaux de la chambre

Le contrôle des comptes et de la gestion : le déroulé de la procédure



Quelques exemples

Une enquête régionale sur les interventions économiques des collectivités locales en Occitanie pendant la crise sanitaire

Alors que son économie repose sur deux piliers que sont le tourisme et l'industrie aérospatiale, l'Occitanie a fortement subi le ralentissement voire l'arrêt de l'activité dans ces deux secteurs du fait de la crise sanitaire. Face à cette crise sans précédent, les collectivités occitanes ont tenté d'apporter une réponse, en soutenant l'activité économique au travers de divers dispositifs, existants ou de nouveaux. En réalisant le contrôle **de sept collectivités, dont la région et quatre départements**, la CRC Occitanie a dressé, en 2021, un **bilan des interventions économiques des collectivités occitanes dans le contexte de la crise sanitaire tout en évaluant son impact sur leurs comptes et leur situation financière**.

Est ressorti de ce travail **un bilan en demi-teinte, marqué notamment par une difficile coordination des interventions des acteurs publics locaux**. L'objectif d'encadrement par l'Etat n'a pas été atteint et les niveaux de contribution des collectivités sont très hétérogènes. Enfin, le foisonnement de dispositifs est au surplus peu propice à l'efficacité. **Pour autant, sauf spécificités locales, les finances des collectivités ont été préservées, leur offrant des marges de manœuvre pour s'engager dans la relance**. Cette phase devra cependant s'appuyer sur une démarche plus structurée.

Une analyse de l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des collectivités occitanes

En déclinaison des travaux de la Cour des comptes sur l'état des finances locales, la chambre a cherché à analyser les effets de la crise sanitaire sur les 27 collectivités les plus importantes en Occitanie. Après une première analyse présentée en décembre 2020, les équipes de la CRC ont, en 2021, actualisé ces travaux afin d'affiner **les constats sur l'impact de la crise COVID 19 et fournir quelques éléments d'anticipation pour 2021**.

Présentée à la presse fin novembre 2021, cette analyse dresse le constat que, **à l'instar des tendances au plan national, la crise économique liée à l'épidémie de Covid 19 a eu des effets moindres sur la situation financière des collectivités occitanes que ce qui avait été anticipé à l'été 2020**. En raison d'une légère augmentation des dépenses de fonctionnement et d'une baisse de l'investissement en lien avec le cycle électoral, les dépenses globales des collectivités ont baissé. L'ampleur du soutien de l'État a permis de limiter la dégradation de leur

solde. **La région Occitanie, qui a abordé la crise avec une situation financière saine, en a évalué le coût net à 276,9 M€ sur un budget total de 5,1 Md€**. Si ses indicateurs principaux se sont dégradés, ils demeurent pour l'heure en-deçà du seuil d'alerte. S'agissant des départements, les ajustements et efforts de gestion ont, de manière générale, compensé les engagements complémentaires liés à la crise, notamment ceux résultant de la progression des dépenses d'aides sociales. Par ailleurs leurs recettes sont restées stables. Enfin, l'étude a démontré la capacité de résilience du bloc communal face aux effets de la crise. **D'une manière générale, les analyses de la chambre pour 2021 laissent apparaître, à ce stade, des conditions plutôt favorables pour les collectivités occitanes étudiées et des politiques d'investissement volontaristes qui posent toutefois la question des conditions de leur mise en œuvre et du niveau de leur réalisation**.

Le syndicat mixte ouvert de l'aéroport régional de Castres-Mazamet (SMARCM)



Propriétaire de la plateforme aéroportuaire, le **SMARCM** compte parmi ses membres deux intercommunalités, 16 communes, le conseil départemental du Tarn, la chambre de commerce et d'industrie du Tarn et, depuis 2019, la région Occitanie. Il a délégué son exploitation à la CCI du Tarn, par un contrat d'affermage courant jusqu'en avril 2024.

Compte tenu de son poids prépondérant dans la gouvernance syndicale, de son rôle de prestataire pour les fonctions support et d'exploitant de la plateforme aéroportuaire, la CCI est, à la fois, le délégant et le délégataire du contrat d'affermage, qui est, ainsi, dans les faits, exécuté et contrôlé par son propre titulaire. Cette situation ambivalente ne devrait pas perdurer à l'échéance du contrat, la chambre consulaire ne souhaitant plus à terme porter l'exploitation.

Fin 2019, le budget de l'aéroport, est à l'équilibre, grâce à la participation de la CCI et aux produits

exceptionnels versés depuis 2016 par le conseil départemental et la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. À défaut, le déficit serait d'environ 0,28 M€ par an. Cette dépendance financière souligne une économie générale du contrat déséquilibrée, les résultats restent structurellement déficitaires malgré un chiffre d'affaires en progression et des charges d'exploitation stables.

Hormis de rares liaisons estivales, l'aéroport ne propose qu'une ligne vers Paris Orly, sous obligations de service public, justifiées notamment par l'impératif de désenclavement local et donnant lieu à une participation financière publique. L'exploitation de cette liaison est déléguée à Air France pour la période 2019-2023. Les projections d'activité pour cette période apparaissent à ce jour très optimistes (46 675 passagers payants, soit +67 % par rapport à 2018-2019), indépendamment des impacts de la crise sanitaire.

La société publique locale d'aménagement Montauban trois rivières aménagement



Créée en 1984, la **société d'économie mixte pour l'aménagement et l'expansion de Montauban** a été transformée, en 2009, en une société publique locale d'aménagement, dénommée Montauban Trois Rivières Aménagement.

Le département de l'Hérault : le réseau routier et le numérique



Le **département de l'Hérault** gère un réseau routier de plus de 4 500 kilomètres. Les ratios de coût complet du domaine départemental ont baissé tant au kilomètre que par habitant, du fait notamment du transfert de gestion d'une partie du

Ce nouveau statut a permis de prolonger des traités de concession aux fondements juridiques fragiles sans recourir à leur mise en concurrence.

La viabilité du modèle économique n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante, le niveau d'activité et les moyens humains nécessaires n'ont pas été non plus anticipés.

Cette situation a rapidement mise la société dans l'incapacité de gérer des projets d'aménagement, par ailleurs, mal calibrés et peu réalistes.

Faute de se voir confier un volume suffisant d'opérations, la société a vu ses équilibres financiers se dégrader. Ces difficultés se sont traduites, à la liquidation de la société et la radiation du registre du code du commerce et des sociétés de Montauban le 14 décembre 2021).

réseau à la métropole de Montpellier. La collectivité s'est, pour l'instant, abstenue, en période de contrainte budgétaire, de définir précisément la politique qu'elle mène pour la maintenance des chaussées et des ouvrages d'art. Elle n'a pas non plus adopté d'objectifs chiffrés pluriannuels à atteindre, bien que les épisodes répétés de pluies torrentielles, en 2014, 2015 et 2018, aient mobilisé d'importants crédits, au détriment d'opérations d'entretien préventif. Enfin, en matière de sécurité routière des résultats encourageants ont été enregistrés comme la réduction en 2019 du nombre de tués sur les routes départementales.

La stratégie numérique lancée à la mi-2019 par le conseil départemental a pour ambition de mieux articuler les usages et les services publics numériques associés. En dépit d'une mobilisation élevée des ressources, l'état d'avancement de plusieurs projets informatiques structurants reste peu satisfaisant. Ainsi, le déploiement de la nouvelle infrastructure de très haut débit accuse, après son lancement, des retards et des déséquilibres financiers.

L'Institut Supérieur des Arts de Toulouse



L'Institut supérieur des arts de Toulouse, résulte du regroupement, en 2011, de l'école des beaux-arts et du centre d'études supérieures musique et danse. Outre ses missions d'enseignement supérieur (306 étudiants en beaux-arts et 151 étudiants en spectacle vivant en 2020), l'établissement organise des actions de

La société d'économie mixte Event Made in France

Initié par la ville du Barcarès en 2009 et confié à l'office de tourisme de la ville jusqu'en 2015, le festival Electrobeach, est exploité depuis 2016 par une **société d'économie mixte (SEM) Event Made in France**, en dehors de tout cadre contractuel formalisé. La SEM apparaît sous-capitalisée et la commune supporte par ailleurs, malgré la présence de six actionnaires privés issus du secteur de l'évènementiel ou de la promotion des spectacles, un risque quasi exclusif en cas de difficulté financière.

La politique des gratuités aurait tout particulièrement mérité des règles précises tant dans ses modalités pratiques d'attribution des

formation à la création plastique contemporaine à destination d'un large public (383 personnes inscrites en 2020). Il emploie une centaine d'agents permanents et dispose d'un budget de fonctionnement de 6,5 M€.

Après plus de 10 ans d'existence, l'organisation de l'établissement n'est toujours pas stabilisée. La dualité initiale d'un département des beaux-arts et d'un département du spectacle vivant tend à perdurer. Les collaborations entre les disciplines restent embryonnaires et des fonctions essentielles, telles que la politique de ressources documentaires et numériques, sont restées très en-deçà des ambitions que l'on pourrait attendre de cet établissement. La politique d'investissement n'est pas en adéquation avec les enjeux de renouvellement de l'outil d'enseignement. La chambre encourage l'établissement à développer les sources de financement, notamment les recettes de taxe d'apprentissage, en s'ouvrant plus résolument au tissu économique et en se dotant d'une démarche structurée en la matière.

invitations et que dans son niveau au regard des difficultés financières de la SEM.

Les pertes successives de 1,219 M€ entre 2016 et 2018 ont asséché les capitaux propres et fragilisé la structure financière de la société. La viabilité à court terme de la SEM apparaît ainsi compromise bien avant les conséquences de la crise pandémique, et ce d'autant qu'elle aurait déjà dû rembourser 1 M€ avancé par la commune. La cession du festival serait envisagée, mais il s'agit d'une hypothèse très contestable, la SEM n'étant pas propriétaire de cet événement créé par la commune. Une telle opération serait aussi anormalement profitable pour les six actionnaires privés ayant investi seulement 35 000 € alors qu'ils n'ont pas, contrairement à la commune, été financièrement sollicités depuis la création de la SEM en dépit des difficultés auxquelles elle a été confrontée.

La lutte contre l'érosion du trait de côte



Un **contrôle simultané de la commune de Vias et de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée** a été réalisé pour examiner la mise en œuvre des politiques locales de lutte contre l'érosion du littoral et la gestion du trait de côte. Il est rapidement apparu que les compétences en la matière étaient partagées entre différents niveaux de collectivités mais également avec l'Etat. Un grand nombre d'opérateurs ou usagers (EPF Occitanie, SDIS, associations d'habitants, universitaires, ...) en sont parties prenantes.

Amenée à s'amplifier encore avec le réchauffement climatique à l'horizon 2050, la problématique de l'érosion du littoral se traduit très concrètement par des risques directs auxquels les citoyens sont confrontés : diminution des protections naturelles (plages et cordon dunaire), menace pour les installations de première ligne (campings et parcelles privées), aggravation des probabilités de submersion (zone en cuvette bordée par la mer, deux fleuves côtiers et le canal du Midi)

Les constats portés par la chambre ont été nombreux, entre compétences partagées marquées par un manque de coordination flagrant, et des actions dont la portée effective a parfois été limitée, bien que coûteuses. En particulier, les actions de protection s'avèrent temporaires au regard de l'ampleur du phénomène.

Le domaine skiable de la station du Puigmal



Saisie par la préfecture des Pyrénées-Orientales, la chambre régionale des comptes Occitanie a examiné **la convention de délégation de service public relative à la gestion du domaine skiable de la station du Puigmal**.

Dans un contexte d'enneigement incertain, les prévisions d'exploitation et le plan de financement, peu réalistes, font peser des risques sur le financement des investissements et l'économie générale du contrat de délégation de service

public. Plusieurs dispositions contractuelles ainsi que la nécessaire continuité du service public pourraient, en cas de défaillance du délégataire, conduire la commune d'Err à prendre en charge tout ou partie de l'activité. Cette situation serait financièrement insoutenable, la commune étant déjà fragilisée par la reprise de la dette du précédent exploitant de la station.

Afin d'éviter qu'une telle circonstance ne se produise, **la chambre a recommandé une refondation globale du projet** qui tienne compte des incertitudes liées à l'enneigement. L'enjeu du contrôle par la chambre de cette convention de délégation de service public a été d'alerter les acteurs publics sur l'impact de la réouverture de la station de ski pour les finances de la commune. Alors que celles-ci étaient déjà fragilisées par la reprise de la dette du précédent exploitant de la station, les prévisions d'exploitation et le plan de financement du nouveau contrat, peu réalistes, font peser des risques sur le financement des investissements ainsi que sur l'économie générale de la délégation de service public.

Les participations aux travaux communs des juridictions financières

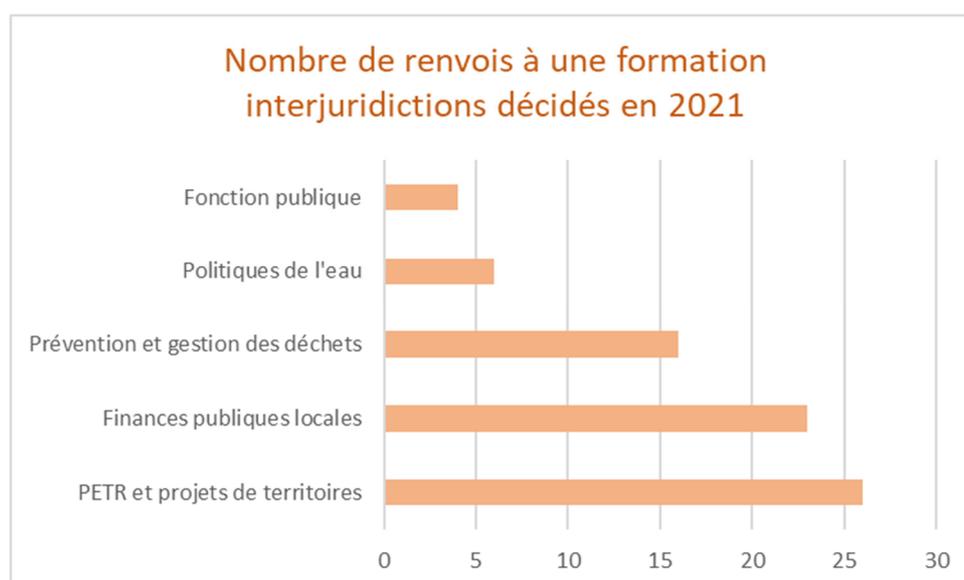


La chambre régionale des comptes Occitanie consacre une part importante de ses moyens aux travaux communs des juridictions financières.

En 2021, elle a participé à 8 enquêtes menées dans le cadre de formations inter-juridictions avec la Cour des comptes. La CRC contribue aussi à des enquêtes communes associant plusieurs chambres régionales des comptes.

Une formation inter-juridictions composée de la quatrième chambre de la Cour des comptes et de cinq chambres régionales des comptes (Bourgogne, Franche-Comté, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) a été créée pour conduire **une enquête sur les pôles d'équilibre territorial et rural (PETR)** en retenant un échantillon représentatif de 24 présentant des caractéristiques de taille et de missions différentes. L'échantillon couvre ainsi quatre des cinq régions présentant les plus fortes implantations des PETR.

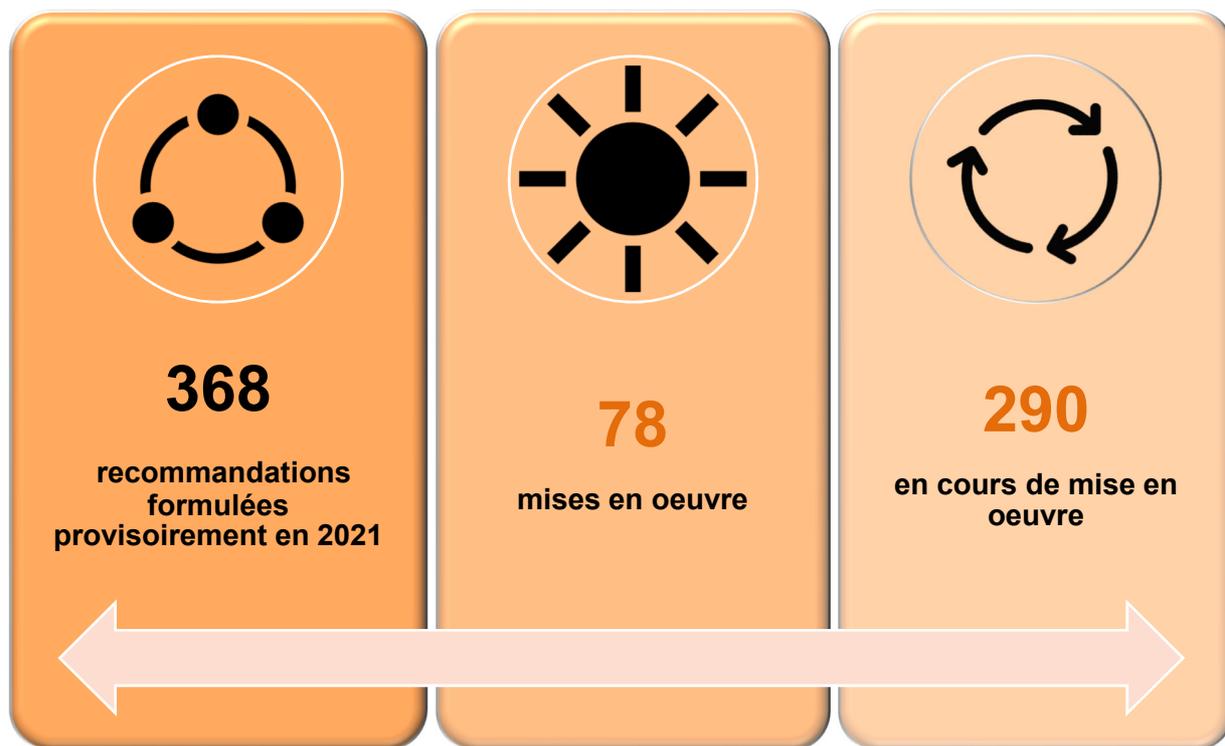
Les contrôles ont porté sur les exercices 2014 et suivants. La FIJ a auditionné les services de la direction générale des collectivités locales (DGCL), de l'agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), de l'association nationale des PETR et des pays (ANPP).



Le suivi des recommandations



En application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, le suivi des recommandations et des observations s'inscrit dans une démarche de contrôle du bon usage des deniers publics et a vocation à renforcer l'effet utile des rapports par les chambres régionales des comptes



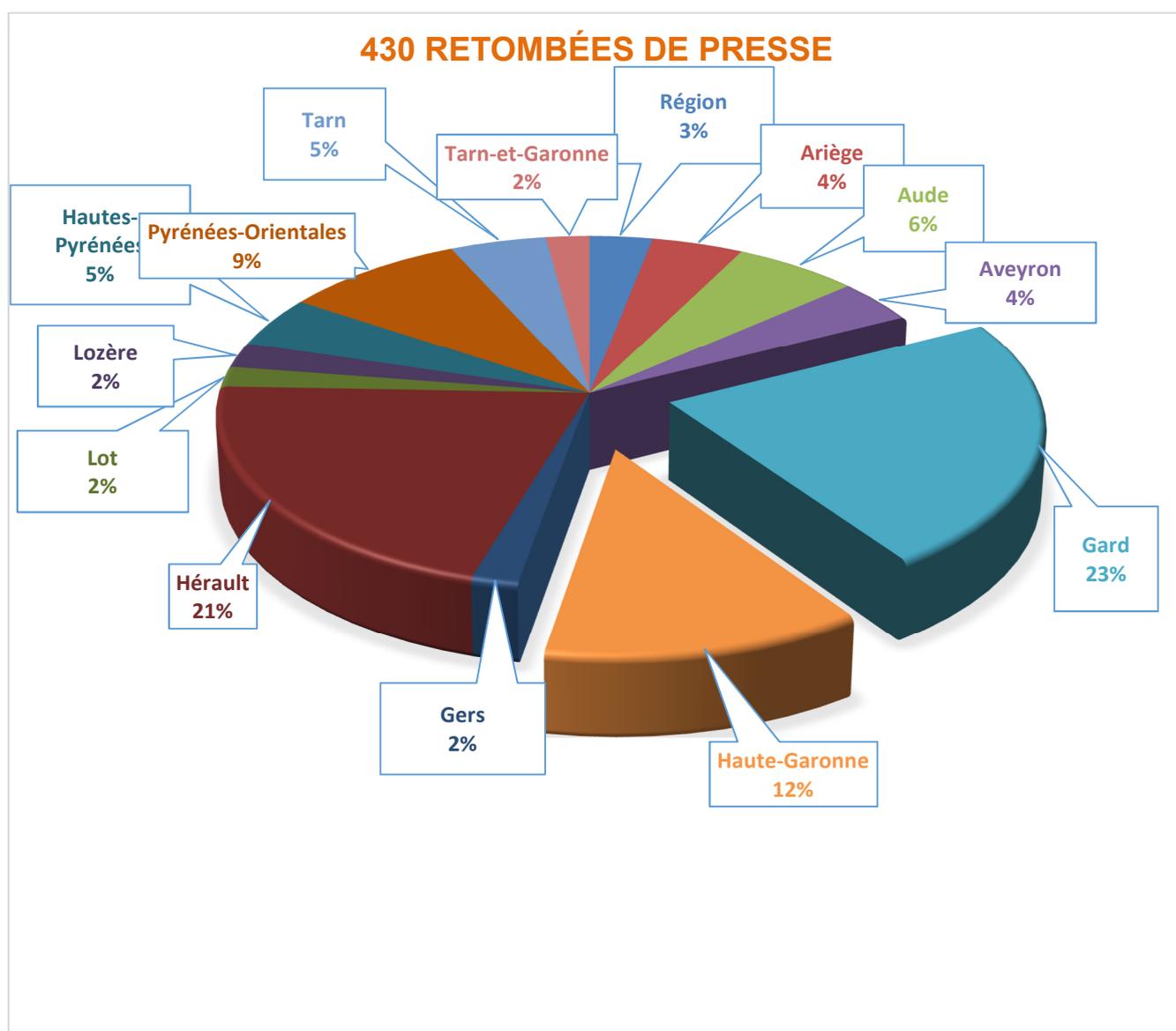
75% sont mises en œuvre ou en cours
Refus de mise en œuvre moins de 1 %

L'information du citoyen



Les rapports d'observations définitives font l'objet d'une publication sur le site internet de la Cour des comptes, à leur date de communicabilité, soit au lendemain de leur présentation à l'assemblée délibérante de la collectivité concernée : **74 rapports ont été publiés en 2021.**

De plus, en 2021, la page Web de la chambre régionale des comptes Occitanie a fait l'objet de **114 619 visites** dont 43 026 consultations de rapports d'observations définitives.



← **Chambre régionale des comptes Occitanie**
491 Tweets



Chambre régionale des comptes Occitanie
@croccitanie

Bienvenue sur le compte officiel de la chambre régionale des comptes Occitanie. Elle contrôle le bon emploi de l'argent public et informe les citoyens.

📍 Montpellier, France 🌐 cocomptes.fr/fr/crc-occitanie
📅 A rejoint Twitter en décembre 2018

401 abonnements 684 abonnés



491 Tweets

401 abonnements

686 abonnés

Chambre régionale des comptes Occi... @croccita... · 10 nov. 2021

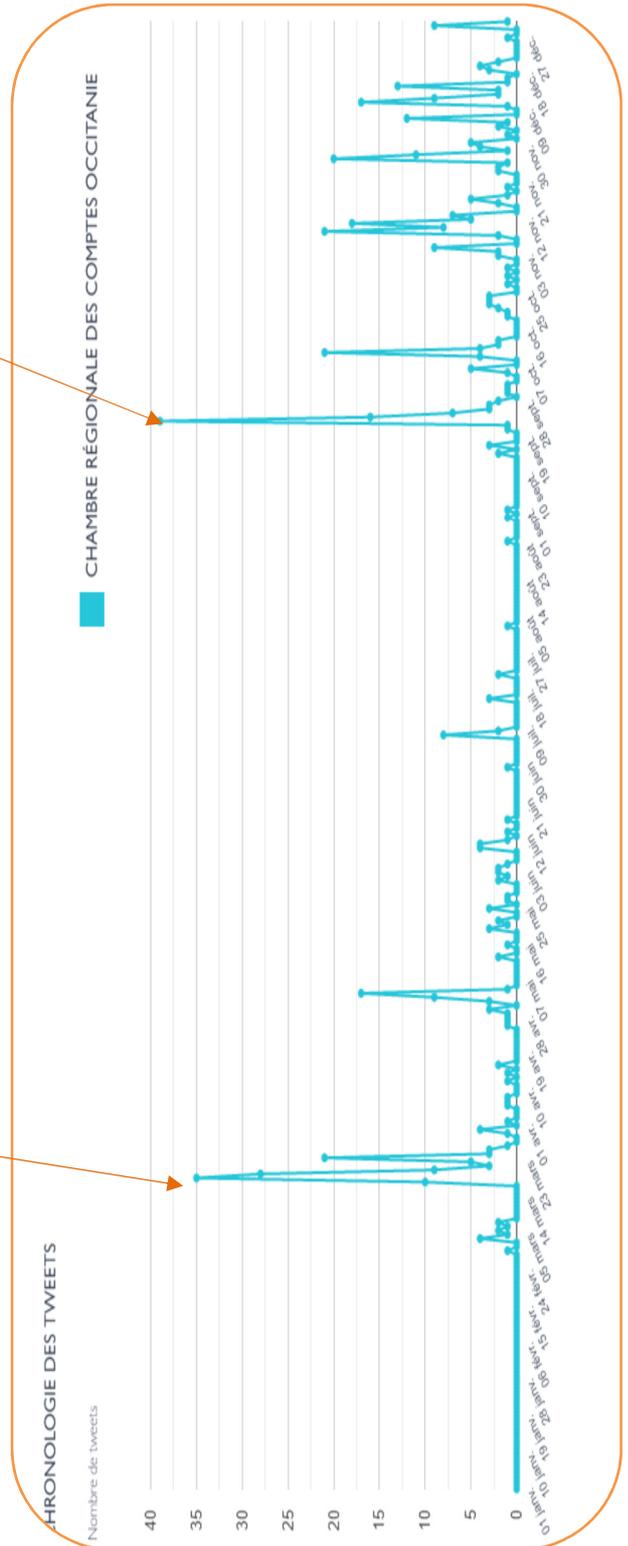
Erosion du littoral dans le secteur Côte Ouest : des interventions de la commune de Vias et de la CAHM coûteuses, et jusqu'à présent peu efficaces. Une stratégie à redéfinir. ▶ le rapport : bit.ly/3wys2aF



Chambre régionale des comptes Occ... @croccita... · 21 sept. 2021

[Commune de Montpellier] Une situation financière saine, un plan d'investissement ambitieux partiellement réalisé #colterr @montpellier_@MLMontpellier @LaTribuneMtp @France_urbaine

En savoir plus :
▶ bit.ly/3IDACju



Quelques extraits de presse

LADEPECHE.fr

Après Lavelanet, c'est **Varilhes** qui a l'objet des attentions de la chambre régionale des comptes (CRC). Celle-ci vient de rendre

public son rapport et ses recommandations après son contrôle des comptes et de la gestion de la commune à partir de 2014. Dans ce document, la CRC soulève de nombreux "manquements" en matière de "fiabilité des comptes et ressources humaines". Mais elle constate que, "suite au contrôle de la chambre, il a été mis fin à la majorité des écarts constatés" grâce à une réorganisation des services.

Ainsi, la commune de Varilhes s'est dotée de trois services dédiés : l'une pour l'administration générale et les ressources humaines, un deuxième pour les finances, et un troisième pour le scolaire et le périscolaire. Alors que, jusqu'à ce contrôle, il existait un service regroupant ces différents domaines "non complémentaires", et placé sous la direction d'un responsable unique "assurant en outre des fonctions de régisseurs". La CRC note également que "les fonctions de régisseurs ont été réattribuées".

Par ailleurs, les magistrats comptables expliquent que "la situation financière de la commune est impactée par un effet ciseaux : ses charges générales et de personnel augmentent plus vite que ses produits de gestion". Toutefois, là encore, des "efforts de maîtrise des charges depuis 2018" et une "adaptation" des dépenses d'investissement à la situation financière ont été réalisées.

Résultat, alors que ce n'était plus le cas depuis 2016, la capacité d'autofinancement brute de la commune permet, désormais, de rembourser l'annuité de la dette. "Les efforts de maîtrise des charges depuis 2018 ont conduit à un excédent de financement en 2019, pour la première fois depuis 2014", indique la CRC en précisant que la capacité de désendettement de la commune a été ramenée à huit années en 2019.

Enfin, la chambre régionale des comptes note que sur ses huit recommandations, trois ont été "totalement mises en œuvre" et que des "mises en œuvre" sont "en cours" pour les cinq autres.

actu.fr

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion de la **Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien** pour les exercices 2013 et suivants.

Les investigations ont porté sur la gouvernance, l'intégration communautaire, la situation financière, les fonctions supports et aussi le projet abandonné de pôle d'excellence rural.

La communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, créée en 2013, regroupe 44 communes pour une population de près de 75 500 habitants. Son territoire est attractif, il a gagné 6 000 habitants depuis 2013, et contribue à la dynamique démographique départementale. Pourtant, elle ne dispose pas d'un conseil de développement, ni d'une commission de contrôle financier pourtant obligatoires. Le bureau communautaire a été élargi sans que les membres supplémentaires soient élus par l'assemblée. Plusieurs régies ont été supprimées par le président alors qu'il n'avait pas reçu de délégation pour y procéder... pour la Chambre des comptes la qualité de la gouvernance y est largement perfectible.

Sous l'effet des transferts de compétences, le nombre de marchés et de contrats de délégation de service public conclus connaît une forte progression depuis 2018. Pour autant, les moyens et les méthodes du service en charge de l'achat n'ont pas évolué, alors même qu'ils sont souvent obsolètes, retardant l'entrée en vigueur de réformes telles que l'ouverture des données essentielles des contrats ou la dématérialisation des pièces justificatives. Un défaut de maîtrise des procédures formalisées se traduit par une série de vices de forme et une incapacité à réunir les conditions nécessaires à une réelle ouverture à la concurrence. « Trop souvent confrontée, pour les contrats à fort enjeux, en matière de déchets ou de délégation de service public, à une candidature unique, la communauté d'agglomération en est réduite à accepter des propositions économiquement ou techniquement désavantageuses, voire non entièrement conformes au cahier des charges » détaille la Chambre des comptes

On retrouve ces carences illustrées dans l'abandon du projet de « centre d'excellence numérique en milieu rural », initialement porté par l'une des communautés de communes qui avait obtenu sa labellisation en tant que pôle d'excellence rural. « Le pilotage de ce projet, d'un coût prévisionnel de 4 M€, fondé sur un partenariat public-privé, s'est avéré défaillant sur plusieurs de ses composantes : des instances de gouvernance incomplètes, une relation devenue conflictuelle avec un partenaire privé singulier, une faible appropriation du projet de la part des élus communautaires et des acteurs économiques du territoire » explique la Chambre des comptes. La carence en matière de conduite de projet informatique et la faiblesse des procédures internes ont conduit au paiement de factures à une association partenaire devenue prestataire, en l'absence de réel contrôle du service fait. En décembre 2016, le projet a été abandonné in extremis et les subventions publiques ont été perdues...

L'INFO ÉCO EN OCCITANIE
la lettre M

Ville de **Montpellier** : la CRC pointe une « sous-exécution des dépenses d'investissement » entre 2017 et 2020 »

La Chambre régionale des comptes Occitanie espère même un rebond pour 2021. Mais reste prudente. Si l'année 2020 s'est révélée catastrophique sur le plan sanitaire, cela n'a pas été le cas pour les deniers des principales collectivités territoriales d'Occitanie. C'est ce qui ressort du rapport de la chambre régionale des comptes (CRC) d'Occitanie. Une CRC qui espère même une stabilité des ressources pour 2021, tout en restant prudente au regard de la nouvelle vague épidémique. **Un coût de 280 M€ pour la région Occitanie.** Parce qu'elles ont dû investir massivement, parce qu'elles ont dû venir au secours du tissu économique et qu'elles ont perdu parfois des ressources fiscales, les comptes des collectivités ont été largement impactés par le Covid l'an passé. Mais "elles ont plutôt fait preuve de résilience dans ce contexte", résume Marie-Aimée Gaspari. La présidente de la CRC Occitanie a présenté jeudi 25 novembre les effets du Covid sur les 27 collectivités les plus importantes de la région. La cour des comptes l'a fait à l'échelle nationale sur un panel de 321 collectivités dans un contexte où l'État a vu sa dette publique bondir de 270 milliards d'euros !



À l'échelle de l'Occitanie, le magistrat financier résume la situation ainsi : "Les dégradations des finances publiques locales sont moindres que celle anticipées, les perspectives pour 2021 sont plutôt favorables et on assiste à un rebond de l'investissement local." Le coût net de la crise pour la Région Occitanie, qui a le plus massivement contribué à soutenir l'économie durant la pandémie, s'élève à 280 M€ ! "C'est, à y regarder de près, un coût très relatif au regard du budget global de près de 5 milliards d'euros", note Paule Guillot, magistrate à la CRC. Si l'autofinancement est en légère diminution et l'endettement plus important, **les ratios restent assez loin des seuils d'alerte** et même en dessous de la moyenne nationale. Concernant les départements de la région, la crise s'est matérialisée par une progression du nombre d'aides sociales versées, en particulier le RSA et l'allocation aux personnes handicapées et une dégradation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Mais l'anticipation a permis une bonne maîtrise tout comme le bloc communal, les trois groupes constitués résistent plutôt bien à l'exception du cas particulier de la commune de Montauban (18,5 années pour se désendetter) qui avait prévu des produits de cessions qui n'ont pas pu se réaliser durant la pandémie.



Le conseil municipal de **Vias** s'est tenu à la halle des sports Jean-Raynaud, en présence d'un nombreux public, après une longue période d'absence de celui-ci. [...] Puis vint le rapport de la Chambre régionale des comptes, rapport qui était attendu par l'opposition depuis longtemps. C'est Elisabeth Cerneau, de Vias pluriel, qui critiqua sérieusement la gestion de la municipalité, elle trouve la politique de celle-ci « insoutenable, avec une fragilisation des finances communales ». M. Lenoir, de Vias naturellement, reprenant les propos d'Elisabeth Cerneau, voie dans ce rapport « un surendettement et un manque de visibilité pour le futur de la commune ». Le maire annonce qu'il appliquera la plupart des recommandations de la Chambre régionale des comptes.



Le Département épinglé sur l'entretien de ses routes. Le Département de l'Hérault, qui gère 4 500 km de réseau routier, n'entretient pas assez son réseau. C'est ce qu'affirme un rapport qui vient d'être publié par la Chambre régionale des comptes. "Moins de 800 km font l'objet, tous les trois ans, d'une auscultation automatisée dont les résultats guident la programmation", constatent les magistrats. Qui notent que la collectivité n'a pas "défini précisément la politique qu'elle mène pour la maintenance des chaussées et des ouvrages d'art". Par ailleurs, les épisodes cévennols répétés ont "mobilisé d'importants crédits, au détriment d'opérations d'entretien préventif". La Chambre déplore également que le plan global de sécurité routière 2020-2025 n'ait pas encore été soumis à l'assemblée départementale, contrairement au retour à 90 km/h sur plus de 10 % du réseau. Du retard aussi sur le haut débit. Concernant le déploiement du très haut débit, la Chambre constate "des retards et des déséquilibres financiers" dans son déploiement, mais ajoute que "le Département a resserré son contrôle en la matière". Elle note également que "l'état d'avancement de plusieurs projets informatiques structurants pour la collectivité est insatisfaisant". Covid. Quant aux finances, la Chambre estime que la collectivité a, depuis 2014, "redressé son autofinancement" et "diminué son endettement". Mais la crise du Covid l'a amené à "ajuster ses prévisions budgétaires et le niveau de réalisation de ses dépenses". À cause de la crise sanitaire, "la baisse potentielle des produits de gestion" et "la hausse des charges" pourraient "conduire à une dégradation de la capacité de désendettement".

La Lettre M *La clinique Beau Soleil dans une situation financière « précaire*

» selon la chambre régionale des comptes. La clinique médico-chirurgicale montpelliéraine Beau Soleil se trouve dans une situation financière « précaire » alors qu'elle « conduit un important projet d'investissement », observe la chambre régionale des comptes, après analyse des comptes de l'établissement privé (habilité à assurer le service public hospitalier), de 2016 à 2019. Comme annoncé dans La Lettre M en janvier dernier, le projet d'Institut mutualiste montpelliérain porté par Aésio Santé Méditerranée (37 établissements) « prévoit la réhabilitation du site historique de la clinique (12 500 m²) et une extension de 4 536 m² sur une emprise foncière contiguë », pour un coût évalué à 58,5 M€, commente la chambre, rappelant que « la clinique a été confrontée à des difficultés d'activités médicales qui ont dégradé ses résultats en 2016 ». Déficit supérieur à 4 % « Le rétablissement opéré en 2017 et 2018 reste inabouti et fragile, lit-on dans la synthèse de la chambre. Afin de réaliser le projet d'institut mutualiste montpelliérain, la clinique, qui ne disposait pas elle-même des fonds nécessaires, s'est appuyée sur les importantes capacités de financement de son groupe d'appartenance, lui-même adossé à un groupe national relevant du secteur des assurances. » La chambre constate, en outre, que « le rétablissement de l'exploitation, impacté en 2019 par un déficit supérieur à 4 % des produits, n'est pas abouti ». Et d'ajouter : « L'exercice 2019 a marqué un décalage avec la prospective élaborée pour 2018-2027. Cette situation pourrait être accentuée en 2020, par les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité. » Orientation des patients Parmi les autres points noirs : « l'orientation des patients » et « l'organisation du bloc opératoire » pourraient être « améliorées », assure la chambre. Par ailleurs, « la clinique n'est pas encore parvenue à réorganiser l'activité des praticiens dans les différentes spécialités de l'établissement », insiste-t-elle. Ouverte en 1935, la clinique Beau Soleil « rayonne principalement sur l'Hérault mais également sur plusieurs départements », écrit l'institution. « C'est en chirurgie qu'elle détient les parts de marché les plus importantes, avec une activité concentrée sur certains actes : les endoscopies, la chirurgie digestive, stomatologique et urologique », conclut la chambre.

La vie de la chambre

Les effectifs au 31 décembre 2021 : 88 agents



34
magistrats

31
vérificateurs

15 personnels
d'appui au
contrôle

8 personnels
dédiés à la
fonction soutien

Dont

56 %



44 %

Le budget



Le budget de la chambre relève du programme 164 « Juridictions financières » de la mission budgétaire « *Conseils et contrôle de l'Etat* », géré par la Cour des comptes.

En 2021 et hors rémunération des personnels, **les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ 893 000 €.**

La formation des équipes



Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, la chambre a dû s'adapter à ce nouveau contexte dans la durée tout en maintenant le cap sur ses deux principaux objectifs : accroître l'offre de

formation locale et la rendre plus accessible aux agents d'autres chambres intéressées pour développer des échanges dans le domaine de la formation.

En amont, et afin de garantir le maintien des sessions de formation et la participation des agents quelle que soit la situation sanitaire, les formats ont été revus dans leur ensemble et proposés à la fois en distanciel et/ou en présentiel lorsque la situation le permettait. Ainsi, grâce à la mobilisation de magistrats et de vérificateurs de la CRC Occitanie, trois modules de formation relatifs aux finances publiques locales ont été organisés au bénéfice des personnels de contrôle de la chambre mais aussi de 15 autres agents des CRC Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes (ARA).

Dans le cadre de cette mutualisation, nos collègues d'Occitanie ont également pu participer

à une formation sur l'intercommunalité organisée par la CRC ARA.

Par ailleurs, un nouveau partenariat a vu le jour avec la signature d'une convention tripartite d'offres de formation avec la préfecture de l'Hérault et l'union des sapeurs-pompiers (34). L'objectif principal est de mutualiser les actions d'enseignement et de formation dans le domaine du secourisme et d'évacuation incendie. Les agents de la CRC ont montré un réel intérêt pour les cinq sessions organisées au cours de l'année ce qui a permis de former, en présentiel, 90% des agents sur les places disponibles.

Fort de cette expérience, la chambre prévoit de pérenniser le dispositif sur l'année suivante afin d'atteindre l'objectif cible de formation de 100% des effectifs aux gestes de premiers secours à fin 2022.

Au total 88 agents ont bénéficié de 744 jours de formation au cours de l'année malgré le contexte sanitaire, ce qui est un niveau largement supérieur aux deux années précédentes.

Quelques comités internes



La chambre régionale des comptes Occitanie dispose de nombreux comités, appelés à régir son organisation, ses travaux et partager l'information interne afin de gagner en efficacité.

Comité de coordination

- *il est chargé de traiter tous les sujets relatifs à l'organisation, la gestion et le fonctionnement de la chambre.*

Comité de programme

- *Il est chargé de conduire toute réflexion portant sur les orientations des travaux de la chambre, d'élaborer le programme des travaux et de suivre son exécution.*

Centre d'appui métier local

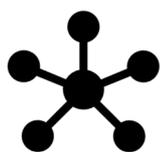
- *Il est consulté sur les questions relatives aux méthodes des contrôles ainsi qu'à la formalisation des rapports produits par la chambre. Il conduit, à la demande de la Présidente, tous travaux relatifs à cet objet et formule des propositions. Il suit les travaux du centre d'appui métiers des juridictions financières.*

Centre local d'appui sur le numérique

- *Il est en charge de l'accompagnement des équipes de contrôle (magistrats et vérificateurs) lors de leurs interventions dans un environnement dématérialisé. Il apporte son concours aux travaux du groupe de travail relatif à l'évaluation des politiques publiques pour ce qui concerne le recueil et l'analyse des données.*

Comité de formation

- *Il a pour mission d'élaborer et d'accompagner la mise en œuvre du plan local de formation. Ce projet d'actions de formation, pour l'année à venir, voire sur les 2 ou 3 années suivantes, prend en compte les besoins individuels des agents ainsi que les orientations générales définies dans le cadre de la programmation.*



Les rapports communicables en 2021

Organisme	Dpt	Date d'expédition du ROD2	Date de communicabilité du ROD2
<u>CC COEUR DE GARONNE</u>	31	23/12/2020	22/01/2021
<u>CC CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (CAUVALDOR 2)</u>	46	22/12/2020	26/01/2021
<u>COMMUNE DE LAVELANET</u>	09	01/12/2020	27/01/2021
<u>COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON</u>	12	21/12/2020	29/01/2021
<u>SM SYDETOM 66</u>	66	18/01/2021	29/01/2021
<u>COMMUNE DE MURET</u>	31	19/01/2021	05/02/2021
<u>COMMUNE DE VARILHES</u>	09	22/12/2020	10/02/2021
<u>CA GARD RHODANIEN</u>	30	18/01/2021	16/02/2021
<u>SMICTOM PEZENAS AGDE</u>	34	27/01/2021	17/02/2021
<u>COMMUNE DE LEZIGNAN CORBIERES</u>	11	18/09/2020	26/02/2021
<u>COMMUNE DE RIVESALTES</u>	66	13/01/2021	27/02/2021
<u>COMMUNE DE CARLA BAYLE</u>	09	12/02/2021	02/03/2021
<u>PETR FIGEAC-QUERCY-VALLEE DORDOGNE</u>	46	03/02/2021	04/03/2021
<u>PETR DU LEVEZOU</u>	12	04/02/2021	05/03/2021
<u>ASSOCIATION LE CLOS DU NID</u>	48	27/01/2021	06/03/2021
<u>PETR DE L'ARIEGE</u>	09	28/01/2021	12/03/2021
<u>COMMUNE DE TOULOUSE</u>	31	23/02/2021	20/03/2021
<u>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE L'AUDE</u>	11	21/09/2020	30/03/2021
<u>PETR DU PAYS DES NESTES</u>	65	04/02/2021	30/03/2021
<u>PETR "GRAND QUERCY"</u>	46	04/03/2021	30/03/2021
<u>COMMUNE DE RIEUMES</u>	31	18/02/2021	31/03/2021
<u>COMMUNE DE SAINT HIPPOLYTE</u>	66	25/02/2021	31/03/2021
<u>PETR CENTRE OUEST AVEYRON</u>	12	10/03/2021	09/04/2021
<u>COMMUNE DE NIMES</u>	30	23/02/2021	11/04/2021
<u>ASS DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ADPEP 66</u>	66	06/11/2020	15/04/2021
<u>REGIE CAUTERETS LYS PONT D'ESPAGNE</u>	65	22/03/2021	16/04/2021
<u>COMMUNE DE CLAIRA</u>	66	02/04/2021	16/04/2021
<u>CLINIQUE BEAU SOLEIL</u>	34	26/03/2021	23/04/2021
<u>PETR DU PAYS DE LOURDES ET DES VALLEES DES GAVES</u>	65	29/03/2021	18/05/2021
<u>COMMUNE DE BAILLARGUES</u>	34	30/04/2021	20/05/2021
<u>CC QUERCY BOURIANE</u>	46	29/03/2021	27/05/2021
<u>SEM D'EQUIPEMENT DU LITTORAL DE THAU (SA ELIT)</u>	34	29/03/2021	10/06/2021

Organisme	Dpt	Date d'expédition du ROD2	Date de communicabilité du ROD2
<u>PETR PAYS DU VAL D'ADOUR</u>	65	30/03/2021	17/06/2021
<u>CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU TARN ET GARONNE</u>	82	21/01/2021	29/06/2021
<u>EHPAD DE CERET</u>	66	16/06/2021	29/06/2021
<u>CC PYRENEES CATALANES</u>	66	16/06/2021	29/06/2021
<u>CA HERAULT MEDITERRANEE (CAHM)</u>	34	23/06/2021	06/07/2021
<u>PETR DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN</u>	31	22/03/2021	13/07/2021
<u>COMMUNE DE VIAS</u>	34	23/06/2021	20/07/2021
<u>COMMUNE D'AIGUES VIVES</u>	30	09/07/2021	22/07/2021
<u>SM VALORISATION TOURISTIQUE PIC DU MIDI DE BIGORRE</u>	65	12/08/2021	09/09/2021
<u>SM DEPARTEMENTAL VALORISATION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (TRIFYL)</u>	81	27/08/2021	14/09/2021
<u>CC REGION LEZIGNANAISE CORBIERES MINERVOIS</u>	11	16/06/2021	16/09/2021
<u>COMMUNE DE MONTPELLIER</u>	34	02/08/2021	21/09/2021
<u>COMMUNE DE SAINT BENOIT DE CARMAUX</u>	81	03/08/2021	21/09/2021
<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS</u>	32	23/08/2021	25/09/2021
<u>SEM EVENT MADE IN FRANCE EMF</u>	66	20/07/2021	29/09/2021
<u>SM SMECTOM DU PLANTAUREL</u>	09	28/04/2021	30/09/2021
<u>COMMUNE DE BALMA</u>	31	26/08/2021	01/10/2021
<u>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TARN</u>	81	12/08/2021	02/10/2021
<u>GROUPEMENT : CNE VIAS et CA HERAULT MEDITERRANEE</u>	34	06/07/2021	05/10/2021
<u>COMMUNE DE PORTET SUR GARONNE</u>	31	03/08/2021	05/10/2021
<u>CH DE CASTELNAUDARY</u>	11	16/06/2021	07/10/2021
<u>CC CONFLENT CANIGO</u>	66	03/08/2021	15/10/2021
<u>PETR PAYS PORTE DE GASCOGNE</u>	32	22/06/2021	16/10/2021
<u>SM AEROPORT REGIONAL DE CASTRES MAZAMET</u>	81	30/07/2021	21/10/2021
<u>SARL LA DESIRADE - MAISON BLEUE</u>	30	30/07/2021	23/10/2021
<u>SPL SILLAGES</u>	66	29/09/2021	27/10/2021
<u>PETR PAYS MIDI QUERCY</u>	82	24/08/2021	29/10/2021
<u>PETR DU PAYS LAURAGAIS</u>	31	03/08/2021	04/11/2021
<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON</u>	12	10/09/2021	06/11/2021
<u>COMMUNE DE PRADES</u>	66	03/08/2021	23/11/2021
<u>CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT</u>	34	30/09/2021	23/11/2021
<u>COMMUNE DE LAVAUUR</u>	81	07/10/2021	01/12/2021
<u>COMMUNE D'ASPRIERES</u>	12	17/11/2021	02/12/2021
<u>INSTITUT SUPERIEUR DES ARTS DE TOULOUSE ISDAT</u>	31	29/09/2021	09/12/2021
<u>COMMUNE DE L'UNION</u>	31	19/11/2021	09/12/2021
<u>PETR DE L ALBIGEOIS ET DES BASTIDES</u>	81	02/08/2021	10/12/2021
<u>OPH TARN ET GARONNE HABITAT</u>	82	19/11/2021	16/12/2021
<u>CC DU LIMOUXIN</u>	11	19/11/2021	22/12/2021

Chambre régionale des comptes Occitanie

500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

T +33 4 67 20 73 00

Courriel : occitanie@crtc.ccomptes.fr
Site Web: <https://www.ccomptes.fr/fr/crc-occitanie>
Compte Twitter: @crococcitanie